

AEDES ne s'arrête pas là, puisque prochainement, vous pourrez également bénéficier, avec votre Omnium Vélo :

- D'une Assurance Individuelle Accident
 - D'une RC Vélo *
 - D'une PJ Vélo
 - D'une RC Vie Privée
 - D'une PJ Vie Privée
- * sous réserve des dispositions légales

Infos utiles

Un sinistre à nous communiquer ?

sinistres@aedessa.be

Une domiciliation ?

Annabelle.Emond@aedessa.be

Une question ?

Appelez votre conseiller ou directement le siège, de 08h à 18h : 081/74 68 46

Et n'oubliez pas, avec Aedes, c'est la garantie :

- de profiter d'un délai de réponse de maximum un jour pour toute question de production et/ou comptabilité
- de bénéficier d'un délai de réaction unique, dans les deux heures, en cas de nouveau sinistre
- de profiter d'un délai de gestion unique de vos sinistres (maximum 2 jours ou pénalité financière) et de la transparence dans la gestion de vos sinistres



Agitateur d'assurances

SA Aedes
Route des Canons 3
5000 Namur

Tel : +32 81 74 68 46
Fax : +32 81 73 04 87

info@aedessa.be
www.aedessa.be

RPM Namur BE 0460.855.809
FSMA 065325A

Le présent folder publicitaire ne constitue nullement un document précontractuel et/ou contractuel, de quel ordre que ce soit, et ne peut en aucun cas engager AEDES. Il ne peut en outre pas se substituer aux documents légaux qui seraient requis par ailleurs. Il vise exclusivement un public professionnel et n'est aucunement destiné à des fins commerciales ou aux consommateurs.

www.verbis.be

ASSURANCE VÉLO



L'assurance des 2 roues



Agitateur d'assurances

Version : Aedes Pvélo 04-2015

www.aedessa.be

Couvert en
toutes circonstances !

Pour qui ?

- Tous les cyclistes
- Sans connexité auto/incendie

Pour quels vélos ?

- Tous les types de vélo : vélo électrique, vélo de ville, de tourisme, tricycle, tandem, biporteur, vélo de course et VTT.
- Vélo de maximum 2 ans à dater de la facture d'achat.
- Minimum 500 €, maximum 10.000 € TVAC.

Quelles couvertures ?

- Vol
- Dégâts matériels
- Assistance technique et mécanique (accident, panne, crevaison) en Belgique

Pvélo

Ce qu'il faut retenir de l'Omnium Vélo

Formule unique en valeur conventionnelle en cas de perte totale ou vol complet :

- 100% de la valeur facture TVAC du 01^{er} au 12^{ème} mois ;
- À partir du 13^{ème} mois, 85% de la valeur facture TVAC suivie d'une dégressivité de 2% par mois ;
- À partir du 37^{ème} mois : valeur réelle

Franchise

Nous proposons une franchise unique de 75 €.

Accent mis sur la sécurité

AEDES impose l'achat d'un cadenas certifié ART pour tout qui souscrit une Omnium Vélo.

Étendue géographique

Couverture dans le monde entier.

Action Famille

Possibilité de couvrir plusieurs vélos à travers un seul contrat.

AEDES ouvre les portes de la compétition !

Les garanties sont également valables pour les compétitions (entraînements et participations) amateurs non rémunérées, moyennant une franchise de 250 €.

Une prime attractive

Nous vous proposons un système de prime unique, clair et simple pour les vélos de moins de 1.500 € TVAC :

- 75 € TTC s'il s'agit d'un vélo électrique ou d'un vélo autre qu'un vélo de course ou VTT ;
- 140 € TTC s'il s'agit d'un vélo de course ou d'un VTT.

La prime augmente ensuite d'un montant forfaitaire (de 7,5 € pour la catégorie 1 et de 15 € pour la catégorie 2) par tranche de 250 €.

Valeur d'achat	Catégorie 1 : vélo électrique / vélo autre	Catégorie 2 : vélo de course / VTT
≤ 1.500 €	75 €	140 €
≤ 1.750 €	82,5 €	155 €
≤ 2.000 €	90 €	170 €
≤ 2.250 €	97,50 €	185 €
≤ 2.500 €	105 €	200 €
:	:	:
≤ 5.000 €	180 €	350 €
:	:	:
≤ 10.000 €	330 €	650 €

